

École Élémentaire Jean AMBROGI de PORTICCIO

COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

La coopérative scolaire a pour objet, sous l'autorité permanente de l'instituteur ou de l'institutrice :

- 1) De créer et de développer parmi les élèves l'esprit de compréhension, d'entraide et de solidarité : de resserrer le liens d'amitié entre l'école et les parents d'élèves, de favoriser les activités collectives des coopérateurs sur le plan culturel et sur le plan moral.
- 2) De prendre soin des locaux scolaires, de les rendre agréables et confortables
- 3) De pourvoir à l'entretien et à l'amélioration de la bibliothèque, du matériel scolaire, de l'équipement de l'éducation physique et sportive, des appareils de projection, de cinéma, de télévision et de reproduction sonore, etc
- 4) D'organiser des fêtes, des expositions, des voyages d'études, des échanges.
- 5) De participer aux activités organisées par la section départementale et par l'office central de la coopération à l'école (OCCE), ou par l'Union Sportive de l'Enseignement Public (USEP).

La cotisation de la coopérative est un acte important et nécessaire à la vie de l'école, elle permet de compléter le budget alloué par la municipalité et d'assurer la gratuité des diverses actions éducatives engagées durant l'année scolaire.

Une participation de 16 Euros par an est demandée à chaque famille.
(Prière d'établir votre chèque à l'ordre de la coopérative scolaire de Porticcio).

A rendre avec la fiche de renseignements :

Nom de l'enfant : Classe :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école, de la cantine ainsi que la note de rentrée.

Je joins 16 Euros par famille pour la coopérative scolaire d l'école.

Signature de parents :